



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Assemblée Générale Ordinaire

**

Dates de Parutions des Calendriers dernières divisions

**

Infos Ligue

**

Bulletin de Participation Réunion Nouveaux clubs

**

Comment régler les arbitres officiels ?

Procès-verbaux

Commissions

Comité de Direction

**

Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

**

Organisation des Championnats & Coupes

**

Football à Effectif Réduit

**

Statuts & Règlements

**

Futsal

**

Calendriers

Annexes

Catégories d'âge

**

Horaires Officiels des matchs

**

Tous en bleu pour l'USCL

**

Formation CFI en 4 étapes

**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline



Egalement Consultable sur notre site internet

<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 à 09h30

Salle des Fêtes « La Ferme » 6 rue de Sucy à Boissy Saint Léger

Retrouvez :

*Le Rapport de Gestion de la saison 2023/2024 (Moral, Technique et Financier)

Cliquer sur le lien = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/assemblee-generale-ordinaire/>

*L'Ordre du Jour

*Le pouvoir

*Avis important

*Le Plan d'accès

*Articles



Nous vous rappelons que la représentativité de votre club est indispensable. *Sauf pour les nouveaux clubs « saison 2024/2025 » ou la présence est souhaitée.*

Pour toute(s) question(s) relative(s) aux états financiers annuels, nous vous prions de nous adresser vos questions par lettre recommandée à en-tête du club avec accusé de réception ou par mail (via la boîte officielle du club) au secrétariat du District au plus tard le 25 Septembre 2024.

Le Comité a fixé l'amende à 10,00 Euros par voix (1 voix = 20 licences) pour absence à cette Assemblée.

Le District souhaite s'engager dans l'action

« **OCTOBRE ROSE** »

Soutenir & Sensibiliser & Agir

Le District du Val de Marne souhaite soutenir l'action « **OCTOBRE ROSE** » pour la lutte contre le cancer du sein.

A cet effet, le District invite tous les acteurs du Football à se mobiliser sur le week-end des 12 et 13 octobre 2024 présents sur les terrains et se prêter au jeu de porter un ruban rose ou un accessoire de couleur rose.

De plus, sur ce week-end tous les buts marqués par les catégories (**Féminines SENIORS D1 & Masculins : SENIORS D1 et D2**) retenues pour être les principaux acteurs seront transformés en dons du District soit 20 € par but.

La somme totale sera reversée au Comité de la Ligue contre le Cancer du Val de Marne.

**Alors tous ensemble mobilisons-nous !
Soyons solidaire des personnes qui se battent contre la maladie !
Nous comptons sur la participation de toutes et tous.**



REGLEMENTS 2024/2025

Sont en ligne et consultable

<https://districtvaldemarne.fff.fr/competitions/>

&

https://districtvaldemarne.fff.fr/documents/?cid=32&doing_wp_cron=1726653109.7685289382934570312500

FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/calendrier-des-formations/>

FORMATIONS FIA

Session 2 = 19/20 & 26/27 Octobre 2024

Inscription = <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

Edition N° 685 du Jeudi 4 Octobre 2024

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque **jeudi après-midi** : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

Le Dispositif Pass'sport est reconduit pour cette saison

Le pass Sport est une aide de 50 euros qui permet de financer une partie de l'inscription sportive à plus de 6,5 millions de jeunes. Il est valable dans plus de 85 000 clubs et salles de sport partenaires.

Le dispositif est porté par l'État et déployé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet de soutenir la pratique sportive de jeunes pendant l'année sportive.

Cette année, le dispositif **se clôturera le 31 décembre 2024**.

Le pass Sport 2024 s'adresse aux jeunes qui sont :

- Nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire
- Nés entre le 1er juin 2004 et le 31 décembre 2018 et bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- Nés entre le 16 septembre 1993 et le 31 décembre 2008 et bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés
- Étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2024 – 2025

Plus d'infos : [Accueil – pass Sport \(sports.gouv.fr\)](https://sports.gouv.fr)

ATTESTATION D'AFFILIATION

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'édiiter une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de nos clubs, vous êtes de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :



- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2024/2025

JUILLET	4	24 <i>(Spécial Calendriers)</i>			
AOUT	29				
SEPTEMBRE	5	12	19	26	
OCTOBRE	3	10	17	24	31
NOVEMBRE	7	14	21	28	
DECEMBRE	5	12	19		
JANVIER	9	16	23	30	
FEVRIER	6	13	20	27	
MARS	6	13	20	27	
AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 <i>(férié)</i>	8 <i>(férié)</i>	15	22	29 <i>(férié)</i>
JUIN	5	12	19	26	
JUILLET	3	17	24 <i>(Spécial Calendriers)</i>		

Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une [nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI](#), celle-ci n'est plus disponible sur le Google

Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

Info Club

[Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :](#)

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublet des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublet pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux. Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

- SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

- SENIORS : 1 équipe
- Pas d'obligation.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDEE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 à 09h30

Salle des Fêtes « La Ferme » 6 rue de Sucy à Boissy Saint Léger

(sous réserve de modifications)



ORDRE DU JOUR

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- ✚ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- ✚ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ✚ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 14 Juin 2024 à Champigny/marne
(Parution E-Foot N° 676 du 20 Juin 2024)
- ✚ Allocution du Président et des Membres du Comité de Direction
- ✚ Approbation du Rapport Moral, saison 2023 & 2024
- ✚ Fair-Play – *Nouveau Règlement*
- ✚ Rapport Financier au 30 Juin 2024
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2024
- ✚ Budget Prévisionnel 2024 & 2025
 - a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes
 - b) Approbation du Budget Prévisionnel 2024 & 2025
- ✚ Questions diverses présentées par les Clubs (*)
- ✚ Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Les Récompenses
seront remises après
chaque point
de l'ordre du jour

DIRIGEANTS DE CLUBS

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée
(Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs »)

être adressées « en lettre recommandée avec accusé de réception » ou par « mail officiel » à en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 1^{er} Octobre 2024

Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 31/08/24)



ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

[Samedi 12 Octobre 2024 à 09h30]

Salle des Fêtes « La Ferme » 6 rue de Sucy à Boissy Saint Léger

**ABSENCE
-PRESIDENT(E)-**

**Formulaire à remplir et à renvoyer au District,
si possible avant le 10/10/24
Ou à remettre directement à la personne représentant le club**

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club N° Affiliation _____

serai dans l'impossibilité de participer à l'Assemblée Générale du District.

POUVOIR

Donne pouvoir à :

Option 1 : représentation par un licencié de mon club (licence obligatoire ou pièce identité)

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,
Madame / Monsieur
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité
de Direction du District (Article 12.3 des statuts)

ou

Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club (licence obligatoire ou pièce identité)

En mon absence, je donne pouvoir à
Madame / Monsieur
licencié(e) du club N° Affiliation et représentant ce club,
afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer à l'élection du Comité
de Direction du District (Article 12.3 des statuts)

Fait à Le _____

NOM ET SIGNATURE
du Président qui donne le pouvoir

CACHET DU CLUB
du Président qui donne le pouvoir

Attention !! Sans ce pouvoir et votre licence ou pièce d'identité, il sera impossible de voter



Avis important

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous informer que lors de
L'Assemblée Générale du District 94
du Samedi 12 Octobre 2024 à 09h00 à Boissy Saint Léger

les récompenses et dotations suivantes seront remises :

Médailles au titre de Dirigeant(e)s de Clubs

Trophées des **“Champions D1”** Saison 2023 & 2024

“Challenge du Fair-Play” Saison 2023 & 2024

“Challenge du Club Dynamique” Saison 2023 & 2024

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note de la ou des récompense(s)
et/ou dotation(s) concernant votre Club dans le rapport de gestion annexé.

**Comptant vivement sur votre présence
et celle du ou des dirigeant(s) de votre Club
récipiendaire(s) d'une médaille que nous vous demandons
de prévenir**

Dans l'attente du plaisir de vous recevoir, bien sportivement.

La Directrice Administrative
Lili FERREIRA



DISTRICT DU VAL DE MARNE DE FOOTBALL

- DIRIGEANTS DE CLUBS -

Pour être admis au vote, n'oubliez pas de vous munir :

- Soit de votre licence dirigeant
- Soit de votre carte du Comité (Ligue ou District)
- Soit de votre carte de Commission (Ligue ou District)
- Soit de votre licence arbitre
- Soit de votre Carte d'Identité ou Passeport

(Extrait des Statuts)

12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

12.2 Nombre de voix

Chaque Club dispose d'un nombre de voix déterminé suivant le nombre de **licences** au sein de ce Club au terme de la saison précédente.

Le nombre de voix attribué aux Clubs est le suivant : 1voix par tranche de 20 licenciés. Si le nombre de voix comporte un reste, le résultat est arrondi à l'unité supérieure si la fraction restante est égale ou supérieure à 0.50. Il est ramené à l'unité inférieure dans le cas contraire.

Une Association affiliée comptant moins de 20 licenciés dispose d'une voix.

12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum **2** Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

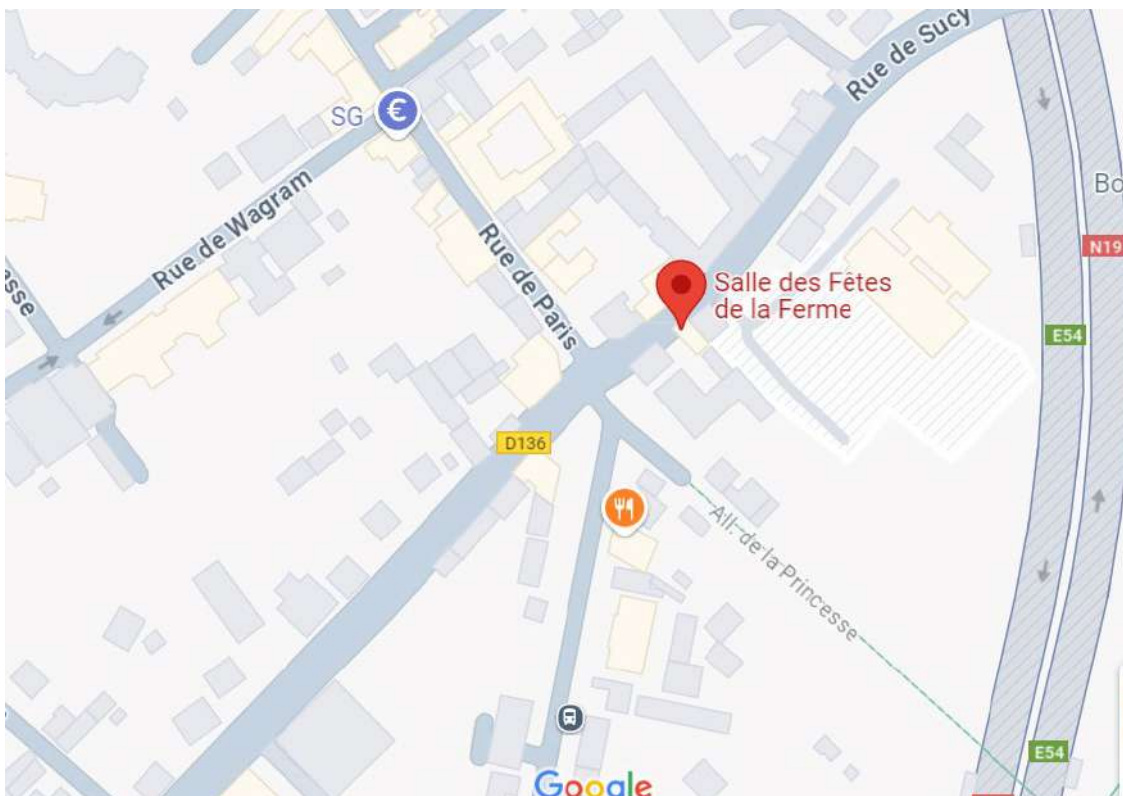


-PLAN D'ACCES-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SAMEDI 12 OCTOBRE 2024 à 09h30

Salle des Fêtes de la Ferme 6 Rue de Sucy 94470 Boissy-Saint-Léger



Accès :

Voiture : A86 / N406 Direction N19 Boissy/Bonneuil

Transports en Commun : Gare de Lyon RER A - Arrêt Boissy Saint Léger + 15 mn à pied



COMMENT REGLER LES ARBITRES OFFICIELS ? **SAISON 2024 & 2025**



PROCESS :

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement reprend cette saison Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat.**

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

<ul style="list-style-type: none">• Seniors D1, D2, D3• Féminins D1• U18 D1• U16 D1	<ul style="list-style-type: none">• U15 D1• U14 D1• CDM D1• FUTSAL D1 et D2
--	--

SAUF

Ce dispositif ne concerne pas les matchs de « COUPES 94 » et « DEMANDES EXCEPTIONNELLES DES CLUBS »
Les clubs doivent régler directement le ou les Arbitre(s) le jour de la rencontre par chèque ou espèces.

POUR LES CLUBS :

Le 1^{er} prélèvement sera effectué aux alentours du **20 Septembre 2024**, (le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai - soit au total 9 prélèvements)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

POUR LES ARBITRES :

Le 1^{er} virement sera effectué aux alentours du 25 Octobre 2024 (puis tous les 25 de chaque mois)

Le mois de JUIN étant la régularisation = total des désignations réelles de la saison. (Le District effectuera soit un « Remboursement » soit un « Prélèvement » sur vos comptes bancaires.). Un courrier vous sera envoyé après la dernière journée de championnat pour vous en informer.

Attention !! vérifier la FMI et remonter toutes absences des arbitres la semaine qui suit avant le jeudi 12h00

Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre officiel & le Club recevant.
Chaque partie conservera un exemplaire comme justificatif.

FORMATION/INFORMATION



Réunion d'information pour les nouveaux clubs, mais également pour tous les clubs intéressés : dans sa volonté d'être au plus près des clubs et d'accompagner plus particulièrement les clubs nouvellement engagés dans les compétitions du district, le Comité Directeur organise, comme les années précédentes, une séance d'information / formation portant notamment sur l'utilisation de la FMI et de Foot Club. Une séance de questions réponses permettra également d'échanger sur les problématiques rencontrées par ces clubs dans la gestion administrative.

Mardi 01 Octobre 2024 à 18h00

Au Siège du District

131 Bld des Alliés - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Ordre du jour

- ✚ Utilisation « Foot club »
- ✚ FMI (*Feuille de match informatisée*)
- ✚ Questions diverses (*)

(*) Afin de pouvoir préparer au mieux cette réunion, merci de nous faire remonter vos questions, vos besoins, vos attentes...Pour cela il vous suffit de compléter ce document et de nous le retourner.

Club :N°

Président :Tél :

Question(s), besoin(s), Attente(s) que vous voulez aborder :

.....

.....

.....

.....

A Retourner pour le : **Vendredi 27 septembre 2024**

Mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr



LA LIGUE *et vous!*

Calendriers Généraux

Saison 2024 / 2025

Nous vous proposons de retrouver les différents calendriers pour la saison 2024/2025 en cliquant sur les liens ci-dessous.

[Seniors](#)

[U16 - U17](#)
[U18 - U20](#)

[U14](#)
[U15](#)

[U12](#)
[U13](#)

[Séniors
Féminines](#)

[Futsal
Masculin](#)

[CDM &
Anciens](#)

[Foot
Loisirs](#)

À VENIR

[Futsal
Féminin](#)

[U15 F](#)
[U18 F](#)

[U18
Futsal](#)

[Foot
Entreprise &
Critérium](#)

[Coupe
Outre - Mer](#)

75 77 78 91
92 93 94 95

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Pré-requis licences 24/25

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint:

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

NB : cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider. En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

Enfin, nous vous invitons à retrouver toutes les informations sur la dématérialisation dans l'article ci-après publié sur le site de la Ligue : <https://paris-idf.fff.fr/simple/licences-2024-2025/>

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2024

Présidence : M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Patricia GUILIANI, Sandrine IACOVELLA, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Stéphane CALEGARI, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE Bruno FOLTIER, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre MAGGI, Egard KOUNDE Jean-Pierre LACHASSAGNE,

Assistent : Mmes Lili FERREIRA (Directrice Administrative), M. Fred GALLONDE (CDA)

Absent(s) Excusé(s) : Mme Estelle BATHENAY, Dr Mani BOLOURIAN, M. Hervé HAPPY

Un bureau du Comité de Direction s'est déroulé, en amont le mercredi 11 septembre 2024, sous la Présidence de **M. Denis TURCK**,

Présents : Mme Sandrine IACOVELLA, MM. Henri BAQUE, Régis ETIENNE, Bruno FOLTIER, Jean-Pierre LACHASSAGNE,

Assiste : Mme Lili FERREIRA

Absente excusée : Mme Estelle BATHENAY

Points abordés au bureau repris en Comité de Direction

PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 31 aout 2024 a été approuvé à l'unanimité par retour de Mail et diffusé sur le site et le journal Numérique.

RESPONSABILITE DE CHACUN

Un document a été adressé à chaque membre : « **RÔLE FONCTIONS ET OBLIGATIONS D'UN ÉLU AU COMITÉ DE DIRECTION** »

Après un tour de table, les membres ont pris connaissance du document et aucune remarque enregistrée.

Dossier « Service Civique »

- Patrick DARDENNES, Membre informe qu'il restera en appui sur ce dossier, mais souhaite ne plus être le responsable principal du dossier
- Il sera présent avec Blandine, salariée en charge du dossier pour la réunion de lancement qui se tiendra le MARDI 24 SEPTEMBRE 2024 en présence de Bruno FOLTIER, Secrétaire Général.

Un point sur l'avancement des dossiers sur les services civiques à ce jour :

- 68 Dossiers reçus
- 19 incomplets, relance faites aux clubs et volontaires concernés
- 31 Dossiers saisis sur le logiciel de l'Etat : « ELISA »

NOMINATION EN COMMISSION

Candidature de Inès YAGOUB : Commission Technique

Le Comité, sur recommandation du Président de la Commission Technique, la nomme à compter de ce jour.

De plus le Comité valide les Commissions : « Technique » et « Observateurs ».

Demande de licence d'Arbitre Honoraire de Régis ETIENNE.

Le Comité valide cette demande.

Demande de M. ALVES RIBEIRO

*De quitter La Commission des Statuts et Règlements et d'intégrer la Commission « Féminine ». **Le Comité valide cette demande.***

A RECEVOIR

LEFEBVRE Jérôme (B2M) = SR

HIMIDI El Hadad = SR

SCHNEIDER Cédric

Le Comité donne quitus au Secrétaire Général, Bruno FOLTIER, pour validation de ces candidatures dans les Commissions qui lui sembleront le mieux adaptées après leur réception.

POINTS ABORDES EN BUREAU DU 11 SEPTEMBRE 2024 REPRIS POUR INFORMATION ET/OU VALIDATION

Réception de M. Mickaël GUN, Président de Villeneuve Académie FC

Le Président revient sur l'objet de cette réception et les divers échanges.

A l'issue du bureau, il a été décidé de formaliser par écrit à M. Mickaël GUN (*Lecture du courrier adressé à M. GUN*).

Convention de Partenariat

Le Président présente la Convention mise en place au District avec : « **Association Institut de formation à L'Animation** » pour une période allant du 12 septembre 2024 au 27 juillet 2025 contre rémunération.

Le District met à disposition selon calendrier déterminé pour la saison et n'ayant pas d'impact sur l'activité du District, une salle de formation, le réfectoire et occasionnellement le terrain.

Présentation des Comptes & Présentation diaporama

- Bilan au 30 Juin 2024
- Prévisionnel 2024 & 2025
- Présentation du diaporama qui sera diffusé au cours de l'Assemblée Générale

Tous les documents financiers ont été remis aux membres.

Explications par le Secrétaire Général, Bruno FOLTIER et le Trésorier Général, Jean-Pierre LACHASSAGNE.

Après échanges, le Comité valide, les documents financiers.

Ils seront diffusés aux Clubs, avec les rapports du Commissaire aux Comptes, dans la plaquette adressée avec la convocation à l'assemblée Générale au plus tard 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale à tous les Clubs.

Pour action :

**Envoyer la convocation officielle avec le rapport de gestion à tous les clubs.*

Réunion Du 23 Septembre 2024 : Seniors D1 et U18 D1

Comme cela avait été annoncé en fin de saison, la réunion des Clubs D1 Seniors et U18 a été fixée au lundi 23 septembre 2024 à 18H30 au Siège du District

Personnes concernées à participer à cette réunion :

Président *et/ou* Responsable Technique du club *accompagné(s)* des Educateurs des catégories concernées.

Il a été rappelé dans l'envoi de l'invitation des clubs que la Réunion est à vocation exclusivement de se rencontrer et de mieux appréhender la saison

Ordre du jour :

- 🚩 Accueil par le Président et les Membres du Comité de Direction
- 🚩 Intervention d'Arbitres D1
- 🚩 Intervention d'un Technicien du District
- 🚩 Echange avec les participants

Un large débat s'est engagé sur le fait de sanctionner « **Le non-port du BADGE** » par un carton jaune. Une réflexion est en cours pour voir la faisabilité de cette action ou autre.

Divers

1-Courrier de SANTENY SL : Demande des précisions quant aux obligations d'une équipe Seniors D2, n'ayant plus d'entente.

Le Comité informe que c'est l'équipe engagée dans la Division qui doit répondre aux obligations qui s'impose à l'article 11.1 des RSG du District.

2-ANPDF : Le Président informe qu'il a assisté à la réunion ANPDF (Association Nationale des Présidents de Districts de Football), les trois sujets abordés :

- 🚩 *Plan d'engagement de la FFF : Budget disponible, actions prises en charge (Document remis à Henri BAQUE, pour voir les différentes possibilités de subventions pour le District)*
- 🚩 *Prise de parole des Présidents de Districts avec les Médias*
- 🚩 *Sièges des districts, les obligations (Document remis à Régis ETIENNE afin de contrôler si nos locaux sont aux normes)*

3-Elections de la LPIFF : le Président informe qu'il y a deux listes.

4- Intervention de Fred GALLONDE, Président de la CDA :

- ✚ Informe des problèmes rencontrés sur les désignations et qu'il a pris l'initiative de désigner des arbitres n'ayant pas effectué le « TEST PHYSIQUE », suite aux très nombreuses indisponibilités en ce début de saison (31),
- ✚ Projet de formation, à titre gracieux, des Arbitres aux gestes de premiers secours (*Formateur : Un arbitre du District étant Sapeur-Pompier*)
- ✚ Retour sur l'Assemblée Générale des Arbitres de début de saison
- ✚ Informe du début de la FIA « Session 1 », le week-end des 21 et 22 septembre 2024
- ✚ Demande d'Accès à FOOT 2000 et Portail bleu
Le Comité donne son accord, mais un seul référent pour la CDA, le Président, Fred GALLONDE qui sera le garant de l'utilisation.
- ✚ Assemblée Générale des Arbitres de début de saison, voir la possibilité de la faire un SAMEDI matin en lieu et place d'un jeudi

5- Intervention de Stéphane CALEGARI, Président de la Commission Technique

- ✚ Donne des nouvelles rassurantes sur Jean-Philippe GOURDOU membre de la Ct
- ✚ Demande la possibilité avoir une vision des défraiements de la saison écoulée des membres de la Commission et de les valider en fonction de la mise à jour des remontées d'informations
- ✚ Informe de la date butoir du 30 novembre 2024 pour le retour des documents demandés :
 - Carte pro
 - Cotisation AEF
 - Règlement intérieur des membres
- ✚ Un suivi plus pointu sera effectué sur le nombre de commissaires à positionner lors des actions afin d'éviter des sureffectifs synonymes de coûts supplémentaires
- ✚ Retour sur la Commission Technique du 07 Septembre 2024 : 18 participants (hors salariés du District), les points évoqués :
 - Bilan de fin de saison écoulée et positionnement
 - Bonne participation des membres au niveau des différentes actions sur les axes d'amélioration du suivi des sélections
- ✚ Sur la saison à venir, remise en place de stages avant les « Interdistricts » garçons et Filles, suite à l'impact positif démontré il y a deux ans, ceci permettra d'affiner la vie en groupe et le lien collectif. Une réflexion en cours sur un tournoi à mettre en place afin d'avoir de vraies perspectives sur la durée dans le cadre de la vie d'une sélection

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

La date sera communiquée ultérieurement

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Bruno FOLTIER



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCES-VERBAL N° 1

Réunion du jeudi 26 septembre 2024

Président : M. Régis ETIENNE,

Présents : MM. Bruno FOLTIER, Henri BAQUE, Jean-Pierre LACHASSAGNE

Assiste : Mme Lili FERREIRA

.....

APPEL de M. ACHRAF YAHYAOUÏ, Arbitre officiel d'une décision de la Commission Départementale d'Arbitrage du 25 juin 2024, notifiée le 22 juillet 2024 :

➤ ***Courriel d'appel du 23 juillet 2024***

Décision de 1^{ère} instance de la CDA

La Commission Départementale d'Arbitrage réunie le 25 juin 2024 par visioconférence,

Après avoir noté l'absence de Monsieur YAHYAOUÏ Achraf régulièrement convoqué,

Après avoir appelé lors de la présente visioconférence Monsieur YAHYAOUÏ Achraf sur son portable et que bien qu'ayant décroché, la personne au bout du fil a raccroché,

Considérant que l'intéressé ne s'est pas excusé pour la visioconférence du jour,

Considérant les nombreux manquements tout au long de la saison à savoir les nombreuses absences en Commissions de Discipline et d'Appel,

Considérant que l'intéressé ne s'est jamais excusé pour ces commissions (exceptée celle du 28 Mai), et lorsqu'il était joint au téléphone, niait avoir reçu les emails alors que c'était faux,

Considérant que la CDA avait déjà fait preuve de clémence quant à sa décision du 18 janvier 2024 sur une affaire d'échanges de matchs avec son frère,

Considérant que le PV de discipline du 28 Mai fait état que le Match 25937961 – IVRY U.S. / FONTENAY SS/BOIS U.S. - U16 D2.A du 28/04/2024 dirigé par Monsieur YAHYAOUÏ Achraf, l'a été sans feuille de match et que celle-ci a été rédigée après la rencontre, ce qui est contraire à tous les règlements,

Considérant tout ce qui précède qu'une sanction exemplaire doit être prise,

Conformément aux dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la CDA et à l'Article 39 du Statut de l'Arbitrage,

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Décide de radier Monsieur YAHYAOUÏ ACHRAF du corps arbitral avec effet immédiat

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel de **M. ACHRAF YAHYAOUÏ, Arbitre officiel** pour le dire recevable en la forme,

Considérant que le Président de céans précise, avant de débiter les auditions, à l'Arbitre Officiel M. ACHRAF YAHYAOUÏ, ses droits et notamment celui de garder le silence s'il le souhaite comme le prévoit les règlements,

Après audition de :

- **M. EL HOR Brahim, Représentant la CDA**
- **M. ACHRAF YAHYAOU, Arbitre officiel**

Considérant que le représentant de la CDA, indique :

- Que la CDA pense que M. ACHRAF YAHYAOU, Arbitre officiel a ressenti une certaine frustration et un sentiment d'injustice de la part de la CDA au motif qu'il étant monté en Ligue et y est resté 7 ans avant de redescendre en District (directement en D2),
- Que M. ACHRAF YAHYAOU c'est un bon Arbitre,
- Que M. ACHRAF YAHYAOU, Arbitre officiel a été convoqué en Commission suite à un changement d'arbitrage à son initiative et sans en avertir la CDA et qu'il s'est fait remplacer par son frère sur une rencontre,
- Que suite à cet incident aucune sanction n'a été prise mais qu'un simple rappel lui a été fait après que la CDA lui l'a sanctionné à titre conservatoire, de non-désignation jusqu'à sa comparution devant la CDA,
- Que M. ACHRAF YAHYAOU, Arbitre officiel a été absent à deux reprises en Commission de Discipline
- Que M. ACHRAF YAHYAOU, Arbitre officiel, a fait débiter une rencontre sans établir la FMI ou la feuille de match papier,
- Que cette situation est contraire à tous les règlements,
- Que M. ACHRAF YAHYAOU a été convoqué en visioconférence le 25 juin 2024 et que lors de la cette réunion, M. ACHRAF YAHYAOU, Arbitre officiel, n'était pas présent et que le Président de la CDA l'a contacté au Téléphone,
- Que quelqu'un a décroché puis raccroché immédiatement sans parler,
- Que par tous ces motifs, la CDA réunie en date du 25 Juin a décidé de procéder à la radiation de M. ACHRAF YAHYAOU, Arbitre officiel pour les motifs repris dans le PV de la décision,

Considérant que M. ACHRAF YAHYAOU, Arbitre officiel explique :

- Que concernant ses absences, sa boîte mail est utilisé également par son épouse et qu'il n'a pas vu les convocations,
- Que le jour de la réunion de la CDA, le 25 juin 2024, c'est son père qui a pris le téléphone et raccroché car ils ont un abonnement partagé,
- Que pour le fait d'avoir débuté une rencontre sans FMI suite à un BOG, il avait craint de ne pas pouvoir finir sa rencontre et avait donc pris l'initiative de ne pas la faire au démarrage,
- Qu'il reconnaît que ce cette façon d'agir n'est pas conforme aux règlements et qu'il aurait dû faire une feuille de match papier avant de débiter la rencontre,
- Que si le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes le réintègre, il s'engage :
 - A se libérer pour les convocations aux Commissions même si les horaires ne sont pas adaptés, il prendra des journées de congés,
 - Adoptera un arbitrage plus adapté au niveau District
- Que concernant ses absences, sa boîte mail est utilisé également par son épouse et qu'il n'a pas vu les convocations,

Considérant que le Président de céans :

- Fait remarquer au représentant de la CDA que cette dernière est passée directement d'une mesure conservatoire à une radiation,
- Qu'il doit y avoir une progression dans les sanctions ce qui n'a pas été le cas dans ce dossier (pour mémoire aucune sanction n'a été infligée à M. ACHRAF YAHYAOU avant sa radiation),

Le Comité ayant pris en considérant l'intégralité des éléments du dossier et en particulier l'absence de sanctions préalablement à la décision de radiation,

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel,

- **Décide pour M. ACHRAF YAHYAOU, Arbitre officiel :**

- ✓ *D'annuler la décision de radiation du 25 juin 2024,*
- ✓ *De le réintégrer dans le corps arbitral du District du Val de Marne de Football à compter du 25 juin 2024 avec l'ensemble de ses droits, devoirs et obligations vis-à-vis du règlement intérieur de la CSA du District du Val de Marne de Football,*
- ✓ *De le sanctionner de 6 mois de non-désignations à compter du 25 juin 2024 pour le motif suivant :*
 - ❖ *Non-respect récurrent des obligations administratives découlant de sa fonction.*

Par ailleurs le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes demande au secrétariat du District du Val de Marne de Football de transmettre la présente décision à la CDA du 94 afin qu'elle mette en œuvre les dispositions nécessaires vis-à-vis de M. ASCHRAF YAHYAOUI concernant ses obligations et en particulier celles concernant les tests théoriques et physiques.

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).

**Le Président de séance,
Régis ETIENNE**

**La secrétaire de séance
Lili FERREIRA**

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 01 octobre 2024

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET, ARNAUD, CHAMPION.

AVIS A TOUS LES CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du questionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

CLUBS CONCERNES :

500752 – CO CACHAN - Séniors D1 - Terrain suspendu –

28263075 - CO CACHAN / LE PERREUX ASF 2 le 06/10/2024
28263129 - CO CACHAN / MAISONS ALFORT 2 le 13/10/2024
28263085 - CO CACHAN / VILLENEUVE ABLON US le 20/10/2024

Avec l'accord de la Commission, ces 3 rencontres se joueront à 15h00 au stade de la Plaine – 131 chemin du Parc à CLAMART.

551086 – AS ORLY - U16 D3 - Terrain suspendu –

AVS ORLY 2 / ORMESSON US le 20/10/2024
AVS ORLY 2 / US CRETEIL 4 le 17/11/2024
AVS ORLY 2 / ST MAUR VGA 2 le 01/12/2024

519839 – VILLEJUIF US – U16 D1 Terrain suspendu –

VILLEJUIF US / CHOISY LE ROI AS le 03/11/2024

Tirages pour les Coupes du Val de Marne

1^{er} tour **SENIORS** du 27/10/2024 - tirage le 08/10/2024
1^{er} tour **AMITIE** du 27/10/2024 - tirage le 08/10/2024
1^{er} tour **ANCIENS** du 27/10/2024 - tirage le 08/10/2024
1^{er} tour **U18** du 27/10/2024 - tirage le 08/10/2024
1^{er} tour **U16** du 27/10/2024 - tirage le 08/10/2024
1^{er} tour **U16 Amitié** du 27/10/2024 - tirage le 08/10/2024
1^{er} tour **U14** du 03/11/2024 - tirage le 08/10/2024
1^{er} tour **U14 Amitié** du 03/11/2024 - tirage le 08/10/2024

Dérogation horaire annuelle

500004 – VITRY CA

Séniors D1 et D2.B joueront à 15h30
U18 D1 et D2.B et U16 D1 et D2.A joueront à 13h30
U14 poule C joueront à 16h30 et U14 poule J à 17h00

500651 – BOISSY FC

Séniors D2.A joueront à 16h30
U16 D3.A joueront à 12h30

530263 – ARCUEIL CO MUNICIPAL

Séniors D2.A joueront à 15h00 et séniors D4.A à 17h00
U18 D3.B joueront à 13h00

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

28264864 – NOGENT S/MARNE FC 2 / KREMLIN BICETRE CSA 1 Séniors D2 du 27/10/2024

Courriel de Kremlin Bicêtres CS du 30/09/24.

Match maintenu au 27/10/2024 (terrain FC Nogent indisponible le 6 octobre (jeux UNICEF)). Les 2 clubs seront exempts du 1^{er} tour de la coupe du Val de Marne.

29577577 – SFC CANAVEROIS / VITRY ES 3 Séniors D4.A du 06/10/2024

Courriel de SFC Canavérois du 30/09/24 (terrain indisponible).

La commission demande l'inversion de la rencontre, le terrain de SFC Canavérois étant indisponible.
Refus du club de VITRY ES 3 , le match est fixé au 12/01/2025 (les clubs ont la possibilité de jouer en semaine, après accord, avant la date fixée).

Coupe VDM SENIORS

Coupe VDM SENIORS AMITIE

Coupe FOOT ENTREPRISE

CHAMPIONNAT CDM

Coupe CDM

CHAMPIONNAT ANCIENS

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

590215 – GENTILLY ATHLETIC CLUB – Anciens D4 (du 30/09/24)

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

28416736 – MELTING SPORT 42 / VILLEJUIF US 42 anciens D3.B du 06/10/2024

Courriel de Villejuif du 26/09/2024 (terrain indisponible).

Accord de la commission et du club de Villejuif US, le match se jouera le 20/10/2024.

28406385 – BENFICA S.VILLEJUIF 41 / ST MANDE FC 41 Anciens D2.B du 06/10/2024

Reprise du dossier

Courriel de Benfica Villejuif du 01/10/24.

La Commission fixe la rencontre 22/12/2024. Les clubs peuvent jouer en semaine après accord.

Rappel

La commission demande à BENFICA S VILLEJUIF de trouver une solution pour les rencontres du 10/11/2024 (BENFICA S.VILLEJUIF / JOINVILLE RC) et du 24/11/2024 (BENFICA S.VILLEJUIF / MACCABI CRETEIL FC) au cas où le terrain ne serait pas disponible, inversion ou match en semaine ou terrain de repli – Avertir la Commission.

28267647 – VILLENEUVE ANTILLAISE 2 / NOISEAU SS Anciens D3.A du 06/10/24.

Reprise du PV du 27/09/24.

Le match est reporté au 15/12/24 ou avant si accord des deux clubs. Prévenir la Commission.

Coupe Anciens VDM

CRITERIUM + 45 ANS

Coupe + 45 ANS

CRITERIUM +55 ANS

29671105 – CHAMPIGNY FC 94 12 / MAISONS ALFORT FC 1 + 55 ans poule B du 29/09/2024

Accord des 2 clubs (via Footclub) du 24/09/24.

Accord de la commission, le match se jouera le 03/11/2024.

29671101 – FRESNES AAS 14 / VILLENEUVE ABLON US 11 + 55 ans poule B du 29/09/2024

Accord des 2 clubs (via Footclub) du 25/09/24.

Accord de la commission, le match se jouera le 20/10/2024.

CHAMPIONNATS FEMININS

SENIORS F D1

29678175 – CRETEIL LUSITANOS F US 1 / AS THAON FOOT 1 Séniors F D1 du 05/10/2024

Courriel de Créteil du 27/09/24 (2 matchs même jour).

La commission remet le match au 23/11/2024, CRETEIL LUSITANOS F. US 1 disputant le 3eme tour de la coupe de France.

29678176 – MAISONS ALFORT FC 1 / CHAMPIGNY FC 94 1 Séniors F D1 du 05/10/2024

Courriel de La ligue de Paris du 26/09/24 (2 matchs même jour).

La commission remet le match au 23/11/2024, CHAMPIGNY FC 94 1 disputant le 3eme tour de la coupe de France.

29678174 – THIAIS FEM FC / SUCY FC Séniors F D1 du 05/10/2024
La commission remet exceptionnellement, le match au 23/11/2024.

U15 F / U13 F

Coupe FEMININES

Coupe FEMININES U15 à 8

DEPARTEMENTALE JEUNES

CHAMPIONNAT U20

Coupe VDM U20

CHAMPIONNAT U18

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

540651 – FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S – U18 D3.A (courrier du 26/09/24)

524161 – CAUDACIENNE ENT.S – U18 D3.A (courrier du 27/09/24)

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

Coupe VDM U18

CHAMPIONNAT U16

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

524161 – CAUDACIENNE ENT.S – U16 D4.A (courrier du 27/09/04)

551254 – LIMEIL BREVANNES A.J – U16 D4. (courrier du 29/09/24)

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

29626692 – SFC CANAVEROIS 21 / CHEVILLY LARUE ELAN 21 U16 D4.B du 06/10/2024

Courriel de SFC Canaverois du 30/09/24 (terrain indisponible).

La commission demande l'inversion de la rencontre, le terrain étant occupé par une compétition d'athlétisme. Refus du club de Chevilly EL, la rencontre est reportée au 13/10/2024.

500004 – VITRY CA – U16

Courriel de Vitry du 30/09/2024.

La Commission prend note.

Coupe VDM U16

Coupe Amitié U16

CHAMPIONNAT U15

29671642 – CHARENTON CAP 1 / BOIS ABBE AS OUTRE MER 1 U15 D1 du 28/09/2024

Courriel de ASOMBA du 26/09/24.

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 1.

Coupe VDM U15

CHAMPIONNAT U14

29676154 – VITRY CA 21 / MAISONS ALFORT FC 22 U14 poule C du 05/10/2024

Courriel de Vitry du 01/10/2024.

Accord de la Commission, le match se jouera à 17h00 au lieu de 16h15 au stade Balzac.

FORFAIT GENERAL après parution des calendriers

510664 – CHAMPIGNY FC – U14 Phase de brassage A (courrier du 01/10/24)

La Commission enregistre le forfait général des équipes.

Une amende de 100 € est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier.

Avis aux clubs concernés.

Coupe du Val de Marne U14

Coupe Amitié U14

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 30 septembre 2024

Président : M. GRESSIEN Georges,

Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie et URREGO Maritza et
MM. DIAZ Frédéric, MOUSTAMID Abdou, NOYON Joel,

Assiste : MM. DARDENNES Patrick,

Absents excusés : MM. AMSELLEM Emile, FETOUS Lakhdar, GLAUDE Gérard,
GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, TAFININE Driss.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

**LA COMMISSION RAPPELE A TOUS LES CLUBS QUE LA F.M.I DOIT ETRE PREPAREE :
LA VEILLE DES RECONTRES SOUS PEINE DE SANCTIONS.**

Pour que les dossiers soient traités, il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club- L'objet de votre demande et les références des rencontres :

(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : cfaer94@gmail.com

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités
par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

SI NON UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 (Problèmes techniques uniquement) :

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par Courrier postal :

au **DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL - 131, Boulevard des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**

SI UTILISATION DE L'APPLICATION GFER94 ET DIFFICULTES POUR ENVOYER

LES COMPTES RENDUS DE PLATEAUX (problèmes réseaux) :

- RECUPEREZ LE FICHER PDF CREER SUR LE TELEPHONE DE L'EDUCATEUR (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
- TRANSFEREZ CE FICHER A cfaer94@gmail.com. Technique : DRISS : 01.55.96.11.43 ou HEDI : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de

Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°...

Pour info : la Technique Monsieur...

DIVERS

Courrier de CHEVILLY LA RUE ELAN du 02/09/2024

Pris note.

Cependant votre club avait obligation à participer à cette réunion : amende de 100 €.

Courrier de U. S. IVRY FOOTBALL du 02/09/2024

Pris note.

Cependant votre club avait obligation à participer à cette réunion : amende de 100 €.

Courrier de VILLIERS SMARNE ENT.S. du 08/09/2024

Pris note de votre absence à la réunion.

Courrier de VITRY E.S. du 09/09/2024

Pris note de votre absence du 15/09/2024

SAISON : 2024-2025
N°01- JOURNAL DES AMENDES
 EN « FOOT ANIMATION » (PV DU 30/09/2024)

<u>N° AFFILIATION</u>	<u>NOMS DES CLUBS</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Absence à la réunion U11 du 09/09/2024		100,00 €
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Absence à la réunion U7/U9 du 16/09/2024		100,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	Absence à la réunion U13 du 02/09/2024		100,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	Absence à la réunion U11 du 09/09/2024		100,00 €
500494	FRESNES A.A.S.	Absence à la réunion U7/U9 du 16/09/2024		100,00 €
500636	VILLIERS SMARNE ENT.S.	Absence à la réunion U7/U9 du 16/09/2024		100,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	Absence à la réunion U13 du 02/09/2024		100,00 €
500716	HAY LES ROSES C.A.	Absence à la réunion U11 du 09/09/2024		100,00 €
500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	Absence à la réunion U13 du 02/09/2024		100,00 €
500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	Absence à la réunion U11 du 09/09/2024		100,00 €
500752	CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	Absence à la réunion U7/U9 du 16/09/2024		100,00 €

<u>N° AFFILIATION</u>	<u>NOMS DES CLUBS</u>	<u>MOTIFS</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>MONTANTS DES AMENDES</u>
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	Absence à la réunion U13 du 02/09/2024		100,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	Absence à la réunion U11 du 09/09/2024		100,00 €
510665	CHAMPIGNY F.C. 94	Absence à la réunion U7/U9 du 16/09/2024		100,00 €
516843	CHEVILLY LA RUE ELAN	Absence à la réunion U13 du 02/09/2024		100,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Absence à la réunion U13 du 02/09/2024		100,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Absence à la réunion U11 du 09/09/2024		100,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Absence à la réunion U6-U7 du 16/09/2024		100,00€
523411	U. S. IVRY FOOTBALL	Absence à la réunion U13 du 02/09/2024		100,00 €
523873	FONTENAY SSBOIS U.S.	Absence à la réunion U11 du 09/09/2024		100,00 €
533680	ASOMBA	Absence à la réunion U13 du 02/09/2024		100,00 €
533680	ASOMBA	Absence à la réunion U11 du 09/09/2024		100,00 €
540651	FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	Absence à la réunion U7/U9 du 16/09/2024		100,00 €
541437	BONNEUIL SMARNE C.S.	Absence à la réunion U13 du 02/09/2024		100,00 €
541437	BONNEUIL SMARNE C.S.	Absence à la réunion U11 du 09/09/2024		100,00 €
541437	BONNEUIL SMARNE C.S.	Absence à la réunion U7/U9 du 16/09/2024		100,00 €
554257	VILLECRESNES U. S.	Absence à la réunion U13 du 02/09/2024		100,00 €
554257	VILLECRESNES U. S.	Absence à la réunion U11 du 09/09/2024		100,00 €
554257	VILLECRESNES U. S.	Absence à la réunion U7/U9 du 16/09/2024		100,00 €
560609	UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	Absence à la réunion U11 du 09/09/2024		100,00 €
560609	UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES	Absence à la réunion U7/U9 du 16/09/2024		100,00 €
564381	CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	Absence à la réunion U13 du 02/09/2024		100,00 €
564381	CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	Absence à la réunion U11 du 09/09/2024		100,00 €
564381	CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	Absence à la réunion U7/U9 du 16/09/2024		100,00 €

JOURNAL DES AMENDES J.A N° 01 DU PV FOOT ANIMATION 3 400,00 €

SAISON 2024 - 2025 :
ANNEXE FINANCIERE
(En **VERT** : la modification apportée pour cette annexe)

U6/U7 – U8/U9 – U10/U11 : Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7-U8/U9-U10/U11 : Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7 et U8/U9 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
<i>Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,</i>	<i>50,00 € (par club)</i>
Disqualification : 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 ^{ème} Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 ^{ème} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 ^{er} forfait- U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 ^{ème} forfait- U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion restreinte du Lundi 30 Septembre 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir **le lundi** de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00 :

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Les Membres de la Commission

Souhaitent une bonne saison sportive à tous nos clubs et conseillent aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la saison 2024-2025, publiées dans le journal numérique.

FUTSAL D1 & D2

Rappel

Comme vous l'avez constaté sur le site du District, le championnat D1 & D2 débutera dans la semaine du 1^{er} au 06 octobre 2024.

Liste d'attente par ordre d'arrivée des équipes en attente d'intégration en FUTSAL D2

BOISSY FC -1 équipe – **(prend la place l'équipe SMAG forfait général le 30/09/24)**

Joue au Gymnase Maurice Prévault le samedi à 15h30

LES GRANDS DU QUARTIER – 1 équipe

GENTILLY FC - 2 équipes

-28385672 : B2M FUTSAL 3 – VITRY CA Futsal D2 du 30/11/2024

Courriels en date du 20 et 23 septembre 2024

Demandant de jouer 01/12/2024 (via footclub).

Refus du CA Vitry qui demande de proposer une autre date ou de laisser la Commission à décaler à une date ultérieure.

La Commission :

-Propose aux 2 clubs soit la date du 16/11 ou 21/12 selon la disponibilité de l'installation.

-Reste dans l'attente d'un retour pour le 12/10/24

COUPE VDM FUTSAL

Le tirage au sort de la Coupe du Val De Marne Futsal se déroulera lors de la réunion de la Commission le 04/11/2024.

A ce jour il y a 31 équipes engagées soit un tirage intégral avec un exempt

Calendrier prévisionnel des tours

Tour n°1 (cadrage) : du 16 au 22 décembre 2024

Tour n°2 (16^e) : du 13 au 19 janvier 2025

Tour n°3 (8^e) : du 24 février au 02 mars 2025

Tour n°4 (1/4) : du 24 au 30 mars 2025

Tour n°5 (1/2) : du 23 au 27 avril 2025

Tour n°6 (finale) : du 27 au 30 avril 2025

MATCHS REMIS

-28385713 – CHEVILLY EL 2 / BOISSY FC Futsal D2 du 04/10/24 reporté à DU

-28352061 – RUNGIS US 1 / VSG FUTSAL 2 Futsal D1 du 04/10/2024 reporté au 18/10/2024

-28352062 - CITOYENS DU MONDE 1 / MAISONS ALFORT FC 1 Futsal D1 du 04/10/2024 reporté au 18/10/2024

-28385712 - CA VITRY 1 / KB FUTSAL 2 Futsal D2 du 03/10/2024 reportée au 17/10/2024

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 30/09/2024

Président : M. MAGGI

Présents : Mme POLICON

Mrs FOPPIANI – BOUSSARD – GUERCHOUN - LEFEBVRE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.

La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications réglementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2024/ 2025.

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

Modification du bureau

Président : M. MAGGI Jean-Pierre (nommé par le CD)

Vice-Président : M. FOPPIANI Jean-Jacques

Secrétaire : M. GUERCHOUN Albert

Secrétaire adjointe : Mme POLICON Marie-Thérèse

Membres : Mme GUILIANI Patricia – M. BOUSSARD Jean-Marc – Jérôme LEFEBVRE
E-FOOT 94 N°685 Page 37 de 53

SENIORS

SENIORS D2/B - MATCH 28264914 – KREMLIN BICETRE CSA 1 / ST MAUR VGA 2 du 22/09/2024

Réclamation du club de **KREMLIN BICETRE CSA 1** sur la qualification et la participation de joueurs du club de **ST MAUR VGA 2** se présentant avec des licences incomplètes.

La commission prend connaissance de la réclamation.

Jugeant en 1^{er} ressort,

La commission dit la réclamation IRRECEVABLE car insuffisamment motivée, parce qu'il n'est pas mentionné le grief PRECIS opposé à l'adversaire. En effet votre réclamation aurait dû désigner **NOMINALEMENT les joueurs concernés (article 30.1 du R.S.G. du District du Val de marne.)**

Par ce motif, la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Pour information, et après vérifications, il s'avère que tous les joueurs du club de **ST MAUR VGA 2** inscrits sur la feuille de match étaient bien qualifiés pour participer à la rencontre.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 03 octobre 2024

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutives, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

CALENDRIERS DERNIERES DIVISIONS

Début des compétitions

PARUTION SUR FOOT CLUB ET SITE INTERNET DES VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024

SENIORS D4 :

- 2 groupes de 14 – Reste 2 places
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

CAUDACIENNE ES 12 prend la place de l'Exempt en Poule B

FC MANDRES remplacé par EXEMPT

ANCIENS D4 :

- 1 groupe de 10 – Reste 2 places
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

Retrait de l'équipe de THIAIS FC (2) non engagée

CDM D1 :

- 1 groupe de 14
- **1^{ère} journée le 29.09.2024**

Intégration de FC VITRY 94 ACADEMIE

U15 D1 :

- 1 groupe de 12
- **1^{ère} journée le 05.10.24**

U18 D1 :

- 1 groupe de 12 - Reste 1 Place
- **1^{ère} journée le 05.10.24**

***ARCUEIL COMS 1 prend la place de l'EXEMPT dans le groupe B
VILLENEUVE ACADEMIE FC – Nouvelle équipe groupe A***

U16 D4 :

- 2 groupes de 10
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

U14 – PHASE DE BRASSAGE :

- 10 groupe de 10– Reste 3 places
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

JOINVILLE RC 4 passe de la poule H en poule I

Anciens +45 Ans :

- 3 groupes de 10
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

Demande de FRESNES AAS d'intégrer une équipe, sur liste d'attente pas de place.

Anciens +55 Ans :

- 2 groupes de 14 6 Reste 1 place
- **1^{ère} journée le 06.10.24**

Futsal D2 :

- 1 groupe de 12
- **1^{ère} journée le 05.10.24**

BOISSY FC prend la place de ST MAURICE AJ (Arrêt)

Deux clubs sur liste d'attente : LES GRANDS DU QUARTIER et GENTILLY AS X 2 équipes

FEMININES D1 :

- 1 groupe de 8
- **1^{ère} journée le 05.10.24**

RAPPEL : U16 D3

Suite au non-réengagement de MAROLLES FC, le **CAP CHARENTON (3)** accède à cette division.
Avis aux clubs du groupe.

ANNEXES

HORAIRE OFFICIELS DES MATCHS SAISON 2024 & 2025



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



CATEGORIES D'AGE

2024-2025

HOMMES

FEMMES

NAISSANCE

CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	PRATIQUE
SENIORS	Licence Seniors	2004	SENIORS F	Championnat Foot à 11
U20	Licence U20 Licence U19	2005 2006		Licence U20F Championnat Foot à 11
U18	Licence U18 Licence U17	2007 2008	U18F	Licence U18F Championnat Départemental et régional Foot à 7 ou à 11
U16	Licence U16 Licence U15	2009 2010	U15F	Licence U15F Championnat D à 7 ou R à 11
U14	Licence U14 Licence U13	2011 2012	U13F	Licence U14F Critérium départemental ou Mixité Garçon
U13	Licence U13 Licence U12	2012 2013	U11F	Licence U13F Licence U12F Critérium départemental ou Mixité Garçon
U11	Licence U11 Licence U10	2014 2015	U9F	Licence U11F Licence U10F Critérium départemental ou Mixité Garçon
U9	Licence U9 Licence U8	2016 2017	DEBUTANTES	Licence U9F Licence U8F Critérium départemental ou Mixité Garçon
U7	Licence U7 Licence U6 Licence U6	2018 2019 2020	U7F DEBUTANTES	Licence U7F Licence U6F Licence U6F Mixité Garçon

Début formation		Fin de la formation		
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

CALENDRIER

SAISON 2024/2025



AOÛT

J1	17	CHAMBLY	0000
J2	24	WASQUEHAL	0000
J3	31	CHANTILLY	0000

JANVIER

J15	11	FURIANI	0000
J16	18	WASQUEHAL	0000
J17	25	CHANTILLY	0000

SEPTEMBRE

J4	07	VILLERS/HOULGATE	0000
J5	14	BIESHEIM	0000
J6	21	THONVILLE	0000

FÉVRIER

J18	08	VILLERS/HOULGATE	0000
J19	15	BIESHEIM	0000
J20	22	THONVILLE	0000

OCTOBRE

J7	05	BALAGNE	0000
J8	19	BEAUVAIS	0000

MARS

J21	08	BALAGNE	0000
J22	15	BEAUVAIS	0000
J23	22	FLEURY	0000

NOVEMBRE

J9	02	FLEURY	0000
J10	09	FEIGNIES A.	0000
J11	23	FC 93	0000

AVRIL

J24	05	FEIGNIES A.	0000
J25	12	FC 93	0000
J26	19	HAGUENAU	0000
J27	26	EPINAL	0000

DÉCEMBRE

J12	07	HAGUENAU	0000
J13	14	EPINAL	0000
J14	21	AUBERVILLIERS	0000

MAI

J28	03	AUBERVILLIERS	0000
J29	10	FURIANI	0000
J30	17	CHAMBLY	0000

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

ABONNEMENT 2024-2025

N2

NATIONAL 2
FFF



TARIFS	TRIBUNE PRÉSIDENTIELLE	TRIBUNE HONNEUR
Abonnement Solo	90 €	40 €
Femmes / Étudiants - de 16ans	45 €	Gratuit
Abonnement CE (10 personnes min.)	80 €	35 €

Une écharpe à l'effigie de l'USCL offerte pour tout réabonnement

Solo Étudiants CE Femmes et - de 16 ans

INFORMATIONS ABONNÉ

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :
.....

Code postal et Ville :

Téléphone :

E-Mail :

Formulaire à renvoyer avec le règlement + pièce d'identité par
voie postale au 1 rue Vasco de Gama 94460 Valenton

Vivre Ensemble Notre Passion

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
Garantie vol (TP) : Inclus
Assistance 24H/24

Inclus
Inclus

Tampon et signature